

10 BILLION SOLUTIONS EURL

Numéro SIRET : 887 632 719 000 19

18 RUE DE LA SALLE
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2023 au 31/12/2023

Certifié conforme à l'original


Mariana Castano Cano
Béante

Saint Germain en Laye le 7 mai 2024.



Sommaire

Attestation de Présentation	2
Bilan simplifié	4
Compte de résultat simplifié	6
Annexes aux comptes annuels	8

10 BILLION SOLUTIONS

Attestation de présentation

Attestation de Présentation

ATTESTATION D'EXPERT COMPTABLE

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise 10 BILLION SOLUTIONS pour l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 11 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	57 857,42	Euros
chiffre d'affaires	163 142,53	Euros
résultat net comptable	-1 054,59	Euros

Fait à Saint-Germain-en-Laye
Le 06/05/2024

Signature de l'Expert Comptable

Cabinet Chavinier Conseils & Expertises

10 BILLION SOLUTIONS

Bilan simplifié

Bilan simplifié

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	17 510	5 414	12 096	5 970	6 126
Immobilisations financières					
ACTIF IMMOBILISE	17 510	5 414	12 096	5 970	6 126
Actif circulant					
Matières premières, appro. en cours de production					
Marchandises					
Avances et accomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	22 900		22 900	39 273	- 16 373
Autres créances	4 526		4 526	465	4 061
Valeurs mobilières de placement					
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	12 783		12 783	8 787	3 996
Caisse					
Charges constatées d'avance	5 553		5 553	5 979	- 426
ACTIF CIRCULANT	45 762		45 762	54 504	- 8 742
TOTAL GENERAL ACTIF	63 271	5 414	57 857	60 473	- 2 616

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres					
Capital social ou individuel (dont versé : 2 000)		2 000		2 000	
Ecart de réévaluation					
Réserve légale		200		200	
Réserves réglementées					
Autres réserves		22 485		16 531	5 954
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice		-1 055		5 954	- 7 009
Résultat de l'exercice précédent à affecter					
Provisions réglementées					
CAPITAUX PROPRES	23 630		24 685		- 1 055
Dettes					
Provisions pour risques et charges					
Emprunts et dettes assimilées					
Avances & accomptes reçus sur commandes en cours					
Fournisseurs et comptes rattachés		7 789		6 389	1 400
Autres dettes		19 638		19 200	438
Produits constatés d'avance		6 800		10 200	- 3 400
DETTES	34 227		35 789		- 1 562
TOTAL GENERAL PASSIF	57 857		60 473		- 2 616

10 BILLION SOLUTIONS

Compte de résultat simplifié

Compte de résultat simplifié

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens		163 143	147 374	15 769
Production vendue services				10,70
Chiffres d'affaires Nets		163 143	147 374	15 769
				10,70
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçue				
Autres Produits	2 007	3	2 004	N/S
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	165 150	147 377	17 773	12,06
Achats marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats matières premières et autres approvisionnement				
Variation stock matières premières et autres approv.				
Autres achats et charges externes	122 052	114 966	7 086	6,16
Impôts, taxes et versements assimilés	1 878	177	1 701	961,02
Rémunérations du personnel	25 781	14 400	11 381	79,03
Charges sociales	12 507	9 725	2 782	28,61
Dotations aux amortissements	4 099	1 103	2 996	271,62
Dotations aux provisions				
Autres charges	7	1	6	600,00
Total des charges d'exploitation	166 324	140 371	25 953	18,49
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 175	7 006	- 8 181	-116,77
Produits financiers				
Produits exceptionnels				
Charges financières		1	- 1	-100
Charges exceptionnelles				
Résultat avant participation et IS	-1 175	7 005	- 8 180	-116,77
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	-120	1 051	- 1 171	-111,42
Total des Produits	165 150	147 377	17 773	12,06
Total des charges	166 204	141 423	24 781	17,52
RESULTAT NET	-1 055	5 954	- 7 009	-117,72
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

10 BILLION SOLUTIONS

Annexes aux comptes annuels

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 57 857,42 E.

Le résultat net comptable est une perte de 1 054,59 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 06/05/2024 par la dirigeante.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 17 510 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	7 284	10 226		17 510
Immobilisations financières				
TOTAL	7 284	10 226		17 510

Amortissements et provisions d'actif = 5 414 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 315	4 099		5 414
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	1 315	4 099		5 414

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Matériel de bureau et matériel informatique	16 530	5 223	11 307	3 ans
Mobilier	980	191	789	3 ans
TOTAL	17 510	5 414	12 096	

Etat des créances = 32 978 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	32 978	32 858	120
TOTAL	32 978	32 858	120

Produits à recevoir par postes du bilan = 2 500 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	2 500

Charges constatées d'avance = 5 553 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 2 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	200	10,00	2 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
 Titres en fin d'exercice	200	10,00	2 000

Etat des dettes = 34 227 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	389	389		
Fournisseurs	7 789	7 789		
Dettes fiscales & sociales	5 949	5 949		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	13 300	13 300		
Produits constatés d'avance	6 800	6 800		
 TOTAL	34 227	34 227		

Charges à payer par postes du bilan = 5 846 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	2 061
Dettes fiscales & sociales	3 485
Autres dettes	300
 TOTAL	5 846

Produits constatés d'avance = 6 800 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 2 500 E

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients factures à établir(41810000000)	2 500
TOTAL	2 500

Charges constatées d'avance = 5 553 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(48600000000)	5 553
TOTAL	5 553

Charges à payer = 5 846 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues(40810000000)	2 061
TOTAL	2 061

Dettes fiscales et sociales	Montant
Provision congés à payer(42820000000)	147
Charges sociales à payer(43860000000)	3 338

Autres dettes	Montant
Clients avoirs à établir(41980000000)	300
TOTAL	300

Produits constatés d'avance = 6 800 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(48700000000)	6 800
TOTAL	6 800

10 BILLION SOLUTIONS
SARL au capital de 2.000 €
Siège social à Saint Germain en Laye (78100) 18 rue de la Salle
RCS Versailles 887.632.719

PROCÈS VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

DU 7 MAI 2024

Approbation des comptes de l'exercice 2023

L'an 2024, le 7 mai à Saint Germain en Laye, Madame Mariana CASTAÑO CANO,
Demeurant à Saint Germain en Laye (78100) 18 rue de la Salle,
Gérante et associée unique de la société 10 BILLION SOLUTIONS, dite 10BS,

Après avoir exposé qu'elle a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

A pris les décisions ci-après relatives à :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- L'affectation du résultat ;

Première décision :

L'associée unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre et se soldant par un résultat net comptable de -1.054,59 euros (perte).

L'associée unique approuve également le fait que cette perte induit que l'impôt sur les sociétés ne s'applique donc pas.

Cette décision est adoptée.

Deuxième décision :

Considérant que 10 Billion Solutions est une entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire, et par conséquent prenant en compte les principes de :

- L'affectation majoritaire des bénéfices à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de la société ;
- Le caractère impartageable et non distribuable des réserves obligatoires constituées ;
- La mise en oeuvre des principes de gestion définis au c du 2^e du II de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014 ;

Et en conformité avec les statuts de l'entreprise,

Considérant par ailleurs que le résultat net comptable est une perte de 1.054,59 euros,

L'associé unique décide de l'affectation de cette perte en diminution du poste „autres réserves“ pour cet exercice, qui se trouve donc ramené de 11.342,43 euros à 10.287,84 euros.

Cette décision est adoptée.

Autres décisions

Troisième décision :

La rémunération de la gérante de 36.000 € nets annuels, telle que décidée et documentée par le procès-verbal de la décision de l'associée unique du 30 juin 2021, est reconduite pour 2024.

Cette décision est adoptée.

Quatrième décision :

Conformément au même procès-verbal de la décision de l'associée unique du 30 juin 2021, l'associée unique continuera en 2024 à avoir droit au remboursement de ses frais de mission et de déplacement exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Cette décision est adoptée.

Cinquième décision :

Conformément au même procès-verbal de la décision de l'associée unique du 30 juin 2021, la société continuera en 2024 à prendre en charge les cotisations sociales personnelles, obligatoires ou facultatives, liées au statut de gérante majoritaire de Madame Castano Cano, et notamment les cotisations facultatives liées relevant de l'article 62 du Code Général des Impôts, versées dans le cadre des assurances complémentaires maladie, prévoyance et de retraite.

Cette décision est adoptée.

Sixième décision :

Le bail bureau, tel que décidé et documenté par le procès-verbal des décisions de l'associée unique du 31 juillet 2020 est reconduit.

L'indemnité d'occupation est actualisée à compter du 1^{er} août 2024.

D'une part, le montant réglé mensuellement est porté de 1.169,49 € à 1.210,42 €, en vertu de la variation de l'indice applicable aux baux à usage mixte (dans le cas d'un bail mixte, le loyer est révisé en fonction de l'indice de référence des loyers) ; le dernier indice de référence des loyers (IRL) a été publié par l'INSEE le 12 avril 2024, il s'agit de l'IRL du 1er trimestre 2024, en hausse (+3,50 %) par rapport à l'IRL du 1er trimestre 2023.

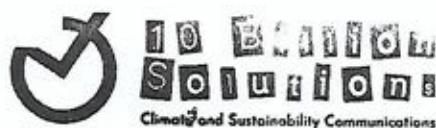
D'autre part, le coût mensuel du système de surveillance et d'alarme installé en 2024, qui s'élève à 21,50 euros, sera ajouté à l'indemnité d'occupation.

Le nouveau montant de l'indemnité d'occupation sera donc de 1.231,92 €.

Cette décision est adoptée.

Le présent procès-verbal est établi au siège social à l'issue des délibérations, le jour même.

L'associée unique (signature) :



Mariana Castaño Cano